



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

Site Internet : www.icj-cij.org Compte Twitter : @CIJ_ICJ Chaîne YouTube : [CIJ ICJ](https://www.youtube.com/c/CIJICJ)

Page LinkedIn : [Cour internationale de Justice \(CIJ\)](https://www.linkedin.com/company/cour-internationale-de-justice)

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2020/13

Le 22 mai 2020

Délimitation maritime dans l'océan Indien (Somalie c. Kenya)

Report des audiences publiques au mois de mars 2021

LA HAYE, le 22 mai 2020. La Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies, a décidé de reporter à la semaine commençant le lundi 15 mars 2021 la procédure orale en l'affaire relative à la *Délimitation maritime dans l'océan Indien (Somalie c. Kenya)*, qui devait s'ouvrir le lundi 8 juin 2020.

La Cour a pris sa décision après avoir dûment examiné les vues et arguments présentés par les Parties à l'affaire suite à la demande du Kenya tendant au report des audiences en raison de la pandémie de COVID-19.

Un nouveau communiqué de presse sera publié en temps utile concernant le calendrier complet des audiences ainsi que les procédures d'admission et d'accréditation destinées aux membres du public et aux représentants des médias.

Historique de la procédure

L'historique de la procédure figure aux paragraphes 127-139 du Rapport annuel de la Cour 2018-2019 et dans les communiqués de presse n^{os} 2019/36, 2019/37 et 2019/41, qui sont disponibles sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org).

Remarque : Les communiqués de presse de la Cour sont établis par son Greffe à des fins d'information uniquement et ne constituent pas des documents officiels.

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour est composée de 15 juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). La Cour a une double mission, consistant, d'une part, à régler conformément au droit international les différends d'ordre juridique qui lui sont soumis par les Etats (par des arrêts qui ont force obligatoire et sont sans appel pour les parties concernées) et, d'autre part, à donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui peuvent lui être soumises par les organes de l'ONU et les institutions du système dûment autorisées à le faire.

Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)
Mme Joanne Moore, attachée d'information (+31 (0)70 302 2337)
M. Avo Sevag Garabet, attaché d'information adjoint (+31 (0)70 302 2394)
Mme Genoveva Madurga, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)